

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2017

Présents : Marie-Louise AULNER, bourgmestre ; Aloyse SCHILTZ, Lucien SETTINGER échevins ; Claude AREND, Roger BEISSEL, Carlo HANSEN, Carlo HEUERTZ, Pit MARNACH, Marcel MOUSEL, Damien SAGRILLO conseillers.

Excusé : Claudio MONGELLI, conseiller

1) Correspondance

- L'échevin SETTINGER répond à la question posée par le conseiller MARNACH lors de la réunion précédente en informant que des 350 élèves fréquentant l'école de Frisange, 195 utilisent le transport scolaire, dont 48 le service Pédibus. Les 127 restants se déplacent à pied, en vélo, en transports publics ou en voiture.
- Il informe qu'un ouvrier additionnel a été engagé pour assurer la gestion du hall sportif Romain Schroeder.

2) Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général de la Commune de Frisange, vote séparé sur la localité, de Hellange

Le conseiller HANSEN quitte la réunion.

Le conseil communal décide de donner son accord à la modification ponctuelle du PAG concernant le « Patrimoine et Logement » pour la localité de HELLANGE.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MOUSEL

3) Approbation Devis : filet de protection

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant le renouvellement du filet de protection au pourtour du château d'eau à Hellange aux abords de la « Beeteburgerstrooss » portant sur le montant de 10.000,- €.

Vote : unanime

4) Approbation Devis : acquisition de copieurs

Le conseil communal d'approuver le devis estimatif concernant le « Acquisition de deux copieurs multifonctions pour l'Ecole Fondamentale à Frisange » portant sur le montant de 15.000,- €.

Vote : unanime

5) Approbation Devis : concept mobilité douce

Le conseil communal décide d'approuver le devis supplémentaire estimatif concernant le « Concept mobilité douce / pistes cyclables dans la Commune de Frisange » portant sur le montant de 35.000,- €.

Vote : unanime

6) Mise en place d'un dégrilleur dans le déversoir « Gennerwiss » à Aspelt

Le conseil communal décide d'approuver les plans et devis comme établis le 27 janvier 2017 et le devis pour un montant de 163.000,- €.

Vote : unanime

7) Approbation Devis : projet de mise en conformité du Club des Jeunes suivant les prescriptions ITM

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant le projet de mise en conformité du Club des Jeunes suivant les prescriptions ITM » portant sur le montant de 5.000,- €.

Vote : unanime

1) Décompte dépenses extraordinaires

a) Aires de rencontre

Le conseil communal décide d'approuver le décompte suivant :

Total devis approuvés : 100.000,- €
Total dépense effective : 91.441,08 €

Vote : unanime

b) Avertisseurs de vitesse programme 2014

Le conseil communal décide d'approuver le décompte suivant :

Total devis approuvés : 25.000,- €
Total dépense effective : 24.066,90 €

Vote : unanime

c) Château d'eau Frisange: vannes d'arrêt sur la conduite d'eau principale

Le conseil communal décide d'approuver le décompte suivant :

Total devis approuvés : 14 950,- €
Total dépense effective : 14 166,52 €

Vote : unanime

d) Mise en état précoce Aspelt

Le conseil communal décide d'approuver le décompte suivant :

Total devis approuvés : 70.000,- €
Total dépense effective : 67.637,76 €

Vote : unanime

8) Service incendie : approbation Subvention permis de conduire

Le conseil communal décide d'allouer au Corps des Sapeurs-Pompiers d'Aspelt un subside pour frais d'obtention du permis de conduire, poids lourds d'un montant total de 1.240,- €

Vote : unanime

9) Questions orales au collège échevinal

a) Questions orales posées par le conseiller AREND :

Dans le cadre du Télévie il est apparu qu'il n'existe aucune connexion entre le hall sportif et la cour de l'école accessible aux personnes en mobilité réduite. Est-ce que le chemin en terre pourrait-être aménagé pour combler cette lacune ?

Le bourgmestre AULNER répond demander un devis au service technique.

Qu'en est-il du changement des emprunts communaux vers un taux fixe ?

Le bourgmestre AULNER répond que la commune entend prendre un emprunt à taux fixe sur une durée de 10 ans contre plusieurs emprunts à taux variable. Il reste maintenant quelques détails à éclaircir, mais la direction entamée est la bonne.

L'échevin SCHILTZ explique qu'on devra prévoir un surcoût de quelques 55 000€ en annuités contre l'assurance en cas de remontée des taux.

Quand est-ce que les portiers du hall sportif doivent-ils quitter le hall sportif les samedis soirs après les manifestations ?

L'échevin SCHILTZ répond que le portier reste normalement jusqu'à la fin des manifestations mais au plus tard jusque 22.30h pendant la semaine et que collège échevinal est actuellement en train de finaliser un règlement, qui sera en vigueur sous peu. Le conseiller HANSEN demande à ce que les associations locales soient responsabilisées d'avantage, étant donné que pour des manifestations p.ex. culturelles, les portiers ne sont pas nécessairement indispensables. Le bourgmestre AULNER informe que l'alarme s'allume automatiquement à 22h30, ce qui pourrait poser problème. Le conseiller AREND seconde l'idée du conseiller HANSEN d'inclure les associations davantage dans la gestion du hall. Le bourgmestre AULNER informe qu'il ne faut pas perdre de vue le commodo.

b) Questions orales posées par le conseiller HANSEN :

Est-ce qu'on pourrait installer une horloge dans la salle de tennis de table ?

Le bourgmestre AULNER répond passer l'information au service technique.

Les dalles en bois du sol de la salle de tennis de table sont entrain de se recroqueviller et de s'espacer de plusieurs millimètres. Pourrait-on vérifier si cela est normal ?

L'échevin SCHILTZ répond que cela est probablement dû au taux d'humidité du bois des sols en relation avec la circulation d'air.

Le bourgmestre AULNER répond que l'ingénieur responsable est en train de trouver l'origine du problème et une solution.

Est-ce que le sol de la salle de tennis de table sera couvert de tapis pour les représentations culturelles ?

Le bourgmestre AULNER répond que le cahier de charges repris n'avait prévu que couvrir les allées entre les chaises et non la surface en totale. En ce qui concerne l'humidité des sols, elle explique que des deux appareils de ventilation prévus, seulement un était mis en place de façon à fonctionner alternativement dans une salle ou l'autre. Malheureusement personne n'avait prévu que les deux salles soient tellement souvent occupées simultanément.

c) Questions orales posées par le conseiller MOUSEL :

Pour info : une dame de Hellange attend une réponse à se lettre adressée à l'administration communale en 2015.

Le bourgmestre AULNER demande qui était la dame. Le cas échéant op ne peut pas répondre.

Est-ce que le site internet communal pourrait-être mis à jour au niveau des rapports des réunions du conseil communal et de l'Infoblat ? Il faudrait aussi vérifier les informations concernant les poubelles au lieu de se fixer sur une affaire d'utilisation illégale de l'écusson communal.

Le bourgmestre AULNER répond que le site sera mis à jour. Elle informe que l'utilisation des armoiries à des fins commerciales et de réclame, sans autorisation de la commune, est interdite par la loi.

d) Questions orales posées par le conseiller BEISSEL :

Est-ce qu'on pourrait installer des pierres au parking près du château d'Aspelt, car des chauffards s'amuse à y courser à l'instar des stars du rallye ?

Le bourgmestre AULNER répond que le collège échevinal réfléchira à la problématique.

e) Questions orales posées par le conseiller MARNACH :

Est-ce que l'aire de jeu « an de Gaalgen » pourrait être réaménagée ?

Le bourgmestre AULNER répond que la commune s'applique actuellement à acquérir le terrain en question, comme la convention d'échange a été omise d'être signée en 1980.